

## **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE**

L'an deux mil dix huit et le vingt Octobre à 9h30, les membres de l'association de la Foulée Verte des Olonnes, se sont réunis en Assemblée Générale à 10 h salle de la Licorne à Olonne sur Mer,

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Pierre PEREZ, en qualité de Président de l'Association .

Le président remercie vivement les élus présents :

Monsieur Frédéric BENELLI, adjoint, chargé du dynamisme sportif et associatif, membre de l'OMS, représente le Maire d'Olonne sur Mer

Monsieur Bernard CODET , conseiller municipal, représente le Maire du Château d'Olonne,

Monsieur Jean-Paul BOISSONNOT, Président du comité départemental de Randonnée Pédestre

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 255 présents ou représentés.

Plus de 64 % des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour.

-rapport d'activité,

-Rapport financier du trésorier,

-Rapport du Vérificateur aux comptes.

-Élections des membres du Conseil d'Administration,

-Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau de l'Assemblée tous les documents nécessaires au vote des différents points.

**Première Résolution** : Élection du président de séance

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide, en qualité de Président de séance :  
Monsieur Pierre PEREZ

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Deuxième Résolution** : Désignation de trois scrutateurs

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de désigner, en qualité de scrutateurs,  
Monsieur Serge Alloncle, Monsieur Patrick Lebleuf, Monsieur Rémi Robert

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Troisième Résolution** : Rapport moral du Président

L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par le Président au cours de la séance et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Quatrième Résolution** : Rapport d'Activité de l'Association

L'Assemblée Générale prend acte du rapport d'activité de l'Association fait par le Président et les personnes responsables des journées de randonnées et approuve celui-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Cinquième Résolution** : Rapport Financier du Trésorier

L'Assemblée Générale prend acte du rapport financier fait par le Trésorier au cours de la séance (vérification des comptes et répartition recettes et des dépenses)

Et après lecture du rapport financier du vérificateur aux comptes Monsieur Patrice Hache .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Sixième Résolution** : Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour toutes les actions de gestion accomplies depuis la dernière Assemblée Générale du 14 Octobre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Septième résolution** : Élection des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 17 membres :

Pierre PEREZ

Serge BERGER

Michel FORETS

Marie-Hélène LEBLEUF

Thérèse RENELLEAU

Bernard PROUTEAU

Danielle BOURGEOIS

Christian BRODAU

Claude GIGAUD

Jean Claude MERLY

Michel GIRET

Jean MORICHON

Thierry ORHONN

Jean PIVETEAU

Michel SEGALARD

René WALTER

L'Assemblée renouvelle le mandat des membres ci-après :

Serge BERGER, Jean MORICHON, Pierre PEREZ, René WALTER

Conformément à leur volonté Michel Forets a souhaité ne pas renouveler son mandat , et Jean Piveteau a souhaité donner sa démission.

Jean-Claude Merly est décédé durant l'exercice de son mandat .

Suite aux candidatures déposées préalablement à la réunion de l'Assemblée Générale, il a été procédé à l'élection de nouveaux membres en les personnes de Monique DELENTE, Nicole

FLOCH, Patrice HACHE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**Huitième résolution** : QUESTIONS DIVERSES.

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 h.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 20 Octobre 2018 .

Secrétariat de la FVO  
Marie-Hélène Lebleuf